

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 27 SEPTEMBRE 2016 À 19 H 30  
À LA SALLE COMMUNAUTAIRE LE BIVOUC**

---

Sont présents : Monsieur Jean Laliberté, maire

Madame la conseillère et messieurs les conseillers :  
Pierre Hallé, district n° 1  
Jim O'Brien, district n° 2  
Michael Tuppert, district n° 3  
Hélène Thibault, district n° 4  
Marcel Gaumond, district n° 6

Sont également présents : M. Louis Montgrain, directeur général adjoint  
Mme Céline Gilbert, secrétaire de direction et greffière adjointe

Est absent : Monsieur Jean Perron, district n° 5

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance à 19 h 30.

**1. CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION**

**2. ORDRE DU JOUR**

2.1. Adoption de l'ordre du jour

**3. AFFAIRES COURANTES**

3.1. Acceptation d'une demande de permis déposée en vertu du Règlement sur les PIIA

3.2. Octroi de contrat – Déneigement des bornes d'incendie et ouverture des rues étroites /  
Années 2016-2017, 2017-2018, 2018-2019 optionnelles

3.3. Octroi de contrat - Déneigement des aires de stationnement, des aires d'accès et des  
patinoires / Années 2016-2017, 2017-2018, 2018-2019 optionnelles

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**5. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**1. CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Le directeur général adjoint fait un rapport verbal à l'effet que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été signifiés à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux et qu'elle est tenue selon la loi.

**2. ORDRE DU JOUR**

**163-09-2016**

**2.1 Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien  
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

### 3. AFFAIRES COURANTES

164-09-2016

#### 3.1 **Acceptation d'une demande de permis déposée en vertu du Règlement sur les PIIA**

ATTENDU QU'une demande de permis assujettie au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été analysée lors de la rencontre virtuelle du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue du 9 au 13 septembre 2016;

ATTENDU le tableau synthèse déposé en date du même jour et annexé au présent procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé  
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumont  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal fasse siennes la recommandation et les conditions du CCU apparaissant au tableau et accepte la demande de permis déposée en vertu du PIIA recommandée par le CCU figurant à ce même tableau;

QUE l'inspecteur en bâtiments et environnement soit autorisé à émettre le permis, conformément à la réglementation d'urbanisme;

QUE cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

165-09-2016

#### 3.2 **Octroi de contrat – Déneigement des bornes d'incendie et ouverture des rues étroites / Années 2016-2017, 2017-2018, 2018-2019 optionnelles**

ATTENDU QUE des appels d'offres sur invitation ont été transmis pour le déneigement des bornes d'incendie et l'ouverture des rues étroites;

ATTENDU QUE six entreprises ont été invitées à soumissionner;

ATTENDU que deux entreprises ont déposé une soumission à la date de fin de l'appel d'offres sur invitation le 15 septembre 2016, soit :

ENTREPRENEUR	Années 2016-2017, 2017-2018, (2018-2019 optionnelles) \$ (taxes en sus)	
	Bornes d'incendie	Ouverture des rues étroites
Déneigement Couture & Fils senc.	23 040,00 \$	49 698,00 \$
9098-7918 Québec inc. Multi Vrac-Écono	23 503,92 \$	54 749,13 \$

ATTENDU les recommandations du comité de sélection datées du 20 septembre 2016;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien  
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le directeur général à retenir les services de l'entreprise *Déneigement Couture & Fils senc.* pour le déneigement des bornes d'incendie et l'ouverture des rues étroites et ce, pour les saisons 2016-2017, 2017-2018, 2018-2019 optionnelles, conformément à la soumission reçue et dont les coûts sont mentionnés dans le tableau ci-après :

Entrepreneur	2016-2017 (avant taxes)		2017-2018 (avant taxes)		2018-2019 (optionnelles) (avant taxes)		Total pour les 3 années (avant taxes)	
	Bornes	Rues étroites	Bornes	Rues étroites	Bornes	Rues étroites	Bornes	Rues étroites
Déneigement Couture & fils senc.	7 680 \$	16 566 \$	7 680 \$	16 566 \$	7 680 \$	16 566 \$	23 040 \$	49 698 \$

QUE monsieur le maire et le directeur général soient autorisés à signer le contrat à intervenir entre les parties.

QUE cette dépense soit financée à même le budget d'opération approprié de l'année concernée.

**166-09-2016**

### 3.3 Octroi de contrat - Déneigement des aires de stationnement, des aires d'accès et des patinoires / Années 2016-2017, 2017-2018, 2018-2019 optionnelles

ATTENDU QUE des appels d'offres sur invitation ont été transmis pour le déneigement des aires de stationnement, des aires d'accès et des patinoires;

ATTENDU QUE six entreprises ont été invitées à soumissionner;

ATTENDU que deux entreprises ont déposé une soumission à la date de fin de l'appel d'offres sur invitation le 15 septembre 2016, soit :

ENTREPRENEUR	Années 2016-2017, 2017-2018, (2018-2019 optionnelles) \$ (taxes en sus)
Déneigement Couture & Fils senc.	77 800 \$
9098-7918 Québec inc. Multi Vrac-Écono	80 460 \$

ATTENDU les recommandations du comité de sélection datées du 20 septembre 2016;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien  
 APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le directeur général à retenir les services de l'entreprise *Déneigement Couture & Fils senc.* pour le déneigement des aires de stationnement, des aires d'accès et des patinoires et ce, pour les saisons 2016-2017, 2017-2018, 2018-2019 optionnelles, conformément à la soumission reçue et dont les coûts sont mentionnés dans le tableau ci-après :

<b>Entrepreneur</b>	<b>2016-2017</b> (avant taxes)	<b>2017-2018</b> (avant taxes)	<b>2018-2019</b> <b>(optionnelles)</b> (avant taxes)	<b>Total pour les</b> <b>3 années</b> (avant taxes)
Déneigement Couture & fils senc.	25 925 \$	25 925 \$	25 950 \$	77 800 \$

QUE monsieur le maire et le directeur général soient autorisés à signer le contrat à intervenir entre les parties.

QUE cette dépense soit financée à même le budget d'opération approprié de l'année concernée.

#### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

#### **5. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**167-10-2016**

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gaumont  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de fermer cette session.

Le président lève l'assemblée à 19 h 40.

\_\_\_\_\_  
Jean Laliberté, maire

\_\_\_\_\_  
Céline Gilbert, greffière adjointe